

Compte-Rendu du CSAL du 20 juin 2023

Le CSL s'est tenu le 20 juin 2023 avec pour ordre du jour :

- approbation du PV du CSAL du 3 février dernier (pour avis) ;
- conséquences de la mise en place de GMBI sur les missions cadastrales (pour information) ;
- effets de la création d'une antenne de SIE à Lannion sur les missions des SIE du 35 ;
- élections des représentants du personnel au conseil médical ;
- constitution de la 4ème brigade de vérifications – brigade anti fraude (pour avis) ;
- recrutement sans concours – Bilan 2022 – (pour information) ;
- résultats de l'observatoire interne 2023 (pour information).

Approbation du PV sous réserve de modifications approuvées en séance à la demande de Solidaires « *les applications informatiques en mode dégradé perdurent au SDIF et ne sont absolument pas résolues comme cela pourrait être compris à la lecture du PV* » .

A la demande unanime des syndicats, deux points ont été ajoutés Une demande intersyndicale a été faite pour ajouter les deux points suivants dans ce CSAL :

- la mise en place de GMBI et ses conséquences
- la création de l'antenne des SIE à Lannion

Concernant le point sur le SDIF avec l'arrivée des nouvelles applications (GMBI, GESLOC, SURF, EVALOC, la taxe d'urbanisme) :

Le SDIF du 35 implanté sur Rennes et Saint Malo est en grande difficulté comme tous les SDIF de France.

La Direction reconnaît que les applications ne sont pas abouties... qu'elle est en lien avec les responsables du SDIF et qu'elle a pleinement conscience des difficultés rencontrées par les agents et par les usagers et n'est pas sans les relayer auprès de la DG très régulièrement.

On peut douter que la DG soit pleinement consciente de la situation catastrophique des SDIF sur tout le territoire en prenant connaissance du message du 16 juin dernier sur Ulysse « *GMBI et GESLOC sont entrés dans le quotidien des services fonciers* ». Cela démontre bien que le fossé est grand entre les agents sur le terrain et la DG !

Les E-contacts explosent, les collègues sont débordés et ne font plus face.

Il ne manquait que l'envoi en cours pour les piscines non déclarées (Foncier Innovant)!

Des collègues de ce service sont venus en témoigner et ont pu faire part de leur désarroi et de leur souffrance face à cette situation catastrophique en rappelant que les agents de ces services avaient fait le choix d'intégrer le SDIF à sa création en 2021 par appétence de la mission et qui s'étaient pleinement investis.

Un collègue a fait part de son inquiétude avec l'arrivée de la taxe d'urbanisme qui devrait se gérer de manière automatique... mais avec une application qui dysfonctionne... cela va être très

compliqué ! Sans compter que cette taxe n'est pas maîtrisée et qu'elle risque d'apporter encore plus de stress et d'inquiétude auprès des collègues.

Et il y a les élus des communes, des régions..Quelle sera leur réaction face à des budgets qui ne seront pas à la hauteur.. quand ils verront que les services étaient occupés à modifier le nombre de pièces, les superficies suite aux demandes des usagers avec GMBI.

Le Directeur précise que :

- GMBI sera maintenu, qu'il n'y aura pas de retour en arrière.
- GMBI sera un outil incontournable pour asseoir la THLV (taxe d'habitation sur les locaux vacants), la THRS (taxe sur les résidences secondaires) mais aussi pour la révision des locaux d'habitations qui devrait démarrer en 2024/2025.

Au 1^{er} septembre, 4 collègues de la DDTM (Direction des Territoires de la Mer où se gérait la taxe d'urbanisme, intégreront le SDIF de Rennes, soit un an après sa mise en place...

L'éventuelle embauche d'auxiliaires à l'automne devraient améliorer la situation » .

Le Directeur s'engage en fonction de son emploi du temps à venir rapidement voir les agents du SDIF 35.

Effets de la création de l'antenne de SIE à Lannion

Le Directeur précise que l'antenne de Lannion sera sous l'autorité de la DRFIP 35 mais avec une gestion des ressources humaines confiée à la DRFIP 22.

Une rencontre est prévue avec les agents des SIE rennais la première semaine de juillet.

Aucune décision n'est encore prise sur les missions qui seront transférées à Lannion, la date butoir étant le 10 juillet prochain.

Conseil Médical (qui remplace le comité médical)

Ont voté titulaires et suppléants soit 9 votes

Ont été élus 15 membres.

Pour Solidaires :

Huré Gérard

Lehec Karine

Boudard Olivier

Hamon Jérôme

Caillard Laurence

Brigade anti-fraude

Ces brigades existent depuis 2 ans dans certains départements.

Pour la Direction, c'est un plus.

Plusieurs contrôles peuvent être engagés en même temps pour une même fraude.

Le but est de faire aboutir ces contrôles tant au pénal qu'en matière de recouvrement.

En effet, quand il s'agit de fraude volatile, il est compliqué voir impossible de recouvrer l'impôt : cela concerne des entreprises qui s'implantent aussi vite qu'elles disparaissent.

Pour cette brigade, 3 emplois sont concernés pour 2023 qui seront rejoints de 2 supplémentaires en 2024 : il s'agit bien de redéploiements et non de créations d'emplois.

Peu voir pas de candidats pour intégrer cette brigade pour le moment.

Le Directeur ne se dit pas inquiet

Les OS ont tous voté contre.

Sur le recrutement sans concours

Pour la Direction, le recrutement de contractuels est un plus pour la DRFIP : sur 27 contractuels qui ont passé des concours, 17 ont été reçus.

Depuis 2019, c'est le mode d'embauche le plus pratiqué au sein de la DGFIP avec une main d'œuvre très bon marché !

La position de Solidaires ne dévie pas : le recrutement doit se faire par concours.

Observatoire interne

Solidaires Finances regrette que les grades des agents qui ont participé à l'enquête ne soient pas indiqués ni les structures dans lesquelles ils exercent.

De même, que chaque année, un rapport ou un bilan est établi mais qu'aucune suite n'y est donnée.

Peu de participants (un tiers) comme pour l'an passé.

Le constat est sans appel : dégradation des conditions de travail.

Et une demande de reconnaissance avec une rémunération qui soit revalorisée.

Questions diverses

Pour le site de Saint Malo, une réflexion est menée avec les agents sur une réorganisation de l'accueil au 1^{er} septembre, du fait du départ d'un agent.

Concernant la restauration sur le site, le problème reste entier. Avec un prestataire qui ne renouvelle pas, l'agent pour la restauration qui part, une solution est à trouver très rapidement.

Pour Fougères, le même problème se présente.

La salariée Berkani qui ses fonctions fin 2023, la DG ne souhaite pas maintenir le service de restauration pour peu de convives (environ 10), la solution retenue sera les tickets-restaurant.

Le point concernant le rapport d'activité 2022 n'ayant pas été traité en séance sera remis à l'ordre du jour du prochain CSAL.

La consultation portant sur la création de la 4^{ème} brigade de vérification ayant donné lieu à un vote défavorable unanime, le CSAL sera reconvoqué le 29 juin 2023.

Les échanges ont pris fin à 13h15.